



Collège St Régis – St Michel

2, rue Abbé-de-l'Épée – 43000 Le Puy-en-Velay

Tél : 04 71 07 20 80

<http://www.college-st-regis.fr> – email : contact@college-st-regis.fr

VOYAGE CULTUREL ET LINGUISTIQUE : A LA DECOUVERTE DE L'ALLEMAGNE ET DE L'ITALIE

Le Puy-en-Velay, le 11 septembre 2018

Madame, Monsieur, Chers parents,

Votre enfant est inscrit au voyage en Allemagne, Italie. Nous vous rappelons que les documents ci-dessous sont à rapporter pour le 14 septembre au professeur principal.

◆ Formalités :

– POUR LES ELEVES DE NATIONALITE FRANCAISE :

- 1 La **carte européenne** d'assurance maladie (demande à faire via ameli.fr en créant au préalable un compte, puis aller sur votre compte *ameli* dans la rubrique « Mes demandes »).
- 2 La **Carte Nationale d'Identité (ou Passeport) des élèves de nationalité française. Il est important de faire les démarches nécessaires au plus vite si votre enfant n'a pas encore cette pièce d'identité.**
- 3 L'autorisation de sortie de territoire (document ci-joint) accompagnée de la photocopie de la carte d'identité du parent signataire.
- 4 Le coupon ci-dessous concernant l'autorisation de voyage en autocar
- 5 La fiche sanitaire

– POUR LES ELEVES DE NATIONALITE ETRANGERE:

- 1- La **Carte Nationale d'Identité** ou un **Passeport** en cours de validité
- 2 - Une **photo** d'identité
- 3 - Un **acte de naissance**
- 4- La **carte européenne** à demander à la caisse d'assurance maladie
- 5- DCEM pour les enfants nés à l'étranger ou TIR pour les enfants nés en France
- 6- L'autorisation de sortie de territoire (document ci-joint) accompagnée de la photocopie de la carte d'identité du parent signataire
- 7 L'autorisation spéciale de sortie du territoire
- 8 Le coupon ci-dessous concernant l'autorisation de voyage en autocar
- 9 La fiche sanitaire (document ci-joint)

– POUR LES ELEVES HABITANT LE PUY-EN-VELAY

La carte jeune est valable un an (vérifier la date de validité). Pour les élèves qui n'ont pas la carte jeune, la Mairie n'en délivre plus mais attribue un numéro en fournissant un justificatif de domicile de moins de 3 mois et la taxe d'habitation.

◆ Assurances

Vous devez vérifier que vous êtes bien titulaires d'une assurance responsabilité civile. Dans le cas contraire, contacter l'établissement.

◆ Paiement

Le montant du voyage s'élève à 397€. Un acompte de 130 euros a déjà été versé. Nous vous demandons d'effectuer le deuxième et le troisième versement pour le 14 septembre :

- un chèque de 135€ que nous encaisserons en octobre
- un chèque de 132€ que nous encaisserons en novembre

Nous nous tenons à votre disposition pour des renseignements complémentaires.

L'équipe en charge du projet

Bulletin à rapporter le 14 septembre 2018 au professeur principal

. Nous versons 2 chèques : - un chèque de 135 € qui sera encaissé en octobre ;

- un chèque de 132 € qui sera encaissé en novembre (à l'ordre du Collège St Régis - St Michel)

. Madame, Monsieur, donnons l'autorisation de faire hospitaliser notre fils / notre fille en cas d'urgence, lors du séjour en Allemagne Autriche Italie du dimanche 14 octobre au samedi 20 octobre 2018

. Madame, Monsieur....., parents de en classe de 4ème..... autorisons notre enfant à voyager en autocar dans le cadre du séjour en Allemagne Autriche Italie du dimanche 14 octobre au samedi 20 octobre 2018

.Fiche sanitaire

Veuillez préciser ci-après si votre enfant a un **PAI, un traitement, des allergies, ou un régime particulier :**

.....

.....

A le Signature des Parents :